



— ÉPARGNE SALARIALE

Dynamiser la contribution de vos salariés au résultat de l'entreprise



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*

ENCORE UNE PREUVE *du pouvoir du collectif*

VOS ENJEUX

Seuls 44% des salariés estiment que leurs compétences et leur mérite au sein de leur entreprise* sont reconnus.

Dans un environnement marqué par les incertitudes économiques, les évolutions réglementaires, les perspectives de transformations sociétales... dynamiser la rémunération de vos salariés est devenu un levier indispensable de reconnaissance :

- ▶ Pour une profonde mobilisation des effectifs au projet d'entreprise.
- ▶ Pour fidéliser vos salariés et encore attirer de nouveaux talents.

*Baro viaivoice HM 2019



NOS CONVICTIONS

Chez Harmonie Mutuelle, nous sommes convaincus que la contribution de l'entreprise sur un plan d'épargne représente un véritable **levier de management et de fidélisation des collaborateurs !**

Bien au-delà de l'aspect financier d'un tel dispositif et face au défi permanent de préservation du potentiel humain de l'entreprise, seul un **spécialiste de la protection sociale** :

- ▶ vous apportera une vision globale et vertueuse face aux enjeux de la politique RH et sociale de l'entreprise,
- ▶ vous accompagnera sur les solutions spécifiquement adaptées au profil de vos salariés.

Sécuriser et valoriser la réussite collective grâce à un plan d'épargne entreprise.

NOTRE SOLUTION ÉPARGNE SALARIALE

À partir d'un diagnostic de la situation de votre entreprise et en fonction des objectifs fixés, votre chargé d'affaires vous accompagne pour mettre en place une solution d'épargne collective inter-entreprises performante, permettant de mutualiser les coûts de mise en place et de fonctionnement.

UNE SOLUTION COMPLÈTE ET MODULABLE



Dispositifs complémentaires

Possibilité de proposer une solution d'épargne salariale à court terme (PEI sur 5 ans) et / ou une solution d'épargne retraite pour un complément de revenu à la retraite (PER COL-I à horizon retraite).



Conception sur mesure

Libre choix du montant et de la périodicité des versements, ainsi que du mode de versement privilégié pour vos salariés (abondement, intéressement, participation, compte Epargne Temps...).



Gestion responsable

Gestion libre ou gestion pilotée à horizon sur 3 profils d'investissement, au choix de vos salariés selon leurs besoins. Et basée sur 5 fonds rigoureusement sélectionnés (fonds ESG et ISR).



Solution flexible

Possibilité de choisir entre le versement d'une rente ou d'un capital au départ à la retraite, mais également de débloquer le capital de manière anticipée selon les événements de vie.



LES BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

Associer les salaires à la performance de l'entreprise

La solution vous permettra de :



Bénéficiaire d'avantages fiscaux et sociaux de taille :

versements exonérés de taxes patronales et de cotisations sociales, abondement et intéressement déductibles de vos bénéfices imposables dans la limite des plafonds légaux, forfait social à 0% pour l'abondement jusqu'à 50 salariés et pour l'intéressement jusqu'à 250 salariés.



Bénéficiaire d'un socle commun pour l'ensemble de vos contrats et futurs dispositifs d'Épargne Retraite (transférabilité, harmonisation des règles d'alimentation et de fiscalité, ...)



Distribuer des primes plus efficacement qu'en versant du salaire, au service de votre marque employeur.



Disposer d'un accompagnement juridique et fiscal permanent pour piloter vos dispositifs de protection sociale.



LES BÉNÉFICES POUR LES SALARIÉS

Un partage de valeur concret et utile

4 bénéfices concrets pour vos salariés :



Se constituer facilement un capital pour financer un projet et/ou sécuriser sa retraite.



Accéder à des supports de placement sélectionnés et alimentés par l'entreprise.



Réaliser des versements volontaires déductibles du revenu imposable et gérer son épargne-retraite sur un seul et même socle grâce à une interface digitale dédiée.



Bénéficiaire d'une épargne retraite acquise quel que soit le déroulement de la carrière, avec plusieurs cas de déblocage anticipé des fonds et un large choix d'options de rentes.

LES EXCLUSIVITÉS HARMONIE MUTUELLE

► **LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET L'EXPERTISE DU 1^{ER} GROUPE MUTUALISTE DE PROTECTION SOCIALE FRANÇAIS, LE GROUPE VYV.**

L'offre Épargne salariale est proposée par le Groupe VYV dont Harmonie mutuelle est l'une des mutuelles fondatrices.



► **UNE GESTION FINANCIÈRE DES FONDS ASSURÉE PAR EGAMO, GESTIONNAIRE D'ACTIFS DU GROUPE VYV.**

EGAMO a obtenu en 2019 le European Fund Trophy de la meilleure société de gestion française dans la catégorie des sociétés gérant moins de 7 fonds. Un gestionnaire d'actifs à taille humaine qui place l'ESG au cœur de son processus.

► **L'EXPERTISE D'AMUNDI ESR**

Leader en épargne salariale et retraite, pour une gestion administrative de qualité.



VOUS AUSSI, FAITES DES RESSOURCES HUMAINES DE VOTRE ENTREPRISE

UN CAPITAL DE RÉUSSITE

Témoignage de Jean-Pierre MERLE

Responsable Développement Marché Entreprises - Région Sud-Est

Qu'est-ce qui change avec la Loi Pacte ?

La loi PACTE permet à l'ensemble des dirigeants et leurs salariés de pouvoir bénéficier d'un socle unique, regroupant l'ensemble des solutions d'épargne et de retraite, le PER (plan d'épargne retraite). Plus de transparence, plus de fluidité dans les offres, ainsi que de nouveaux leviers attractifs pour tous : forfait social à la baisse, cas de déblocages élargis, transférabilité des produits accrue, versements volontaires déductibles ...

Les enjeux sociaux et sociétaux font de la loi PACTE un véritable levier de performance pour les entreprises.

Quelle différence avec une rémunération classique ?

Un salaire, une prime, sont soumis aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu.

La réforme de l'épargne retraite permet d'en être exonéré pour partie par différentes sources d'alimentation :

intéressement, participations aux bénéficiaires, abondement, CET ou jours de congés non pris. Et peut être également alimentée par des versements volontaires déductibles complétés par ceux de l'entreprise qui eux-mêmes sont exonérés socialement et fiscalement.

Un exemple concret :

un employeur a un budget de 1 000 € de salaire brut à verser à son salarié. Déduction faite des charges employeur, salariales et fiscales, le montant net perçu sera de 378 €. Une cotisation obligatoire de 1 000 € (prise en charge à 100% par l'employeur) versée sur le PER entreprise obligatoire, permettra au salarié de percevoir un montant net de 903 €.

Une épargne bloquée jusqu'à la retraite ?

Le PER a pour objectif d'accompagner les salariés tout au long de la vie.

Néanmoins, selon des événements de vie, plusieurs cas de déblocages sont prévus : achat de la résidence principale, invalidité, fin de droits au chômage ...

L'incertitude des régimes obligatoires, l'allongement du vieillissement de la population, de la durée de travail, sont autant de facteurs incitatifs à la constitution de revenus complémentaires. La perspective de pouvoir percevoir un revenu à vie et/ou un capital, réversibles au profit de ses proches, rendent ces dispositifs incontournables.



Retrouvez d'autres témoignages sur :

» www.harmonie-mutuelle.fr/entreprises

Harmonie mutuelle, distributeur du contrat, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 538 518 473 - N° LEI n° 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social: 143, rue Blomet - 75015 Paris. Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 532 661 832, N° LEI 969500E0I6R1LLI4UF62. Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15. Amundi ESR, Société Anonyme au capital de 24 000 000 €, est une entreprise d'investissement de droit français, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement et mandataire d'intermédiaire d'assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 16006295 et sous le numéro 433 221 074 au RCS de Paris - Siège social : 91-93 Boulevard Pasteur 75015 PARIS. 3880A-0122_CSAU. TheLINKS.fr - 190578 - Janvier 2022. Crédits photos : Getty Images.



Harmonie
mutuelle

GRUPE vyv

AVANÇONS collectif